

République Française Département de la Moselle
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, J. Lambert, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excuses : E Driant, F.Louyot a donné pouvoir à S. Neis

Absents : V. Crone,

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Affectation des résultats Budget principal adopté à l'unanimité

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique lors du conseil du 28 février 2025

Statuant sur le résultat de fonctionnement 2024

Et constatant que le compte financier unique présente

X un excédent de fonctionnement de 122 335.11 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	21 118.67
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	101 216.44
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

Affectation des résultats Budget Forêt adopté à l'unanimité

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique lors du conseil du 28 février 2025

Statuant sur le résultat de fonctionnement 2024

Et constatant que le compte financier unique présente :

X un excédent de fonctionnement de 63 575.76 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	0.00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	63 575.76
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.39 %
- taxe d'habitation : 15.96 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Vote des budgets 2025

Le maire présente les deux budgets prévisionnels pour 2025 élaborés par la commission finances le 14 mars 2025.

Budget principal : adopté à l'unanimité

Les dépenses et les recettes s'équilibrent

En fonctionnement à 442 781.44 €

En investissement à 831 674.64 €

Budget forêt : adopté à l'unanimité

En équilibre en fonctionnement à hauteur de 67 025.76 €

Et en investissement à hauteur de 5 000.00 €.

Activités estivales : centre aéré

Le conseil municipal décide :

de réaliser le centre aéré 2025 (Accueil de Loisirs) sous réserve de finaliser l'équipe d'encadrement, de recruter des agents contractuels, animateurs BAFA, pour assurer la direction, l'animation et la logistique du centre de loisirs pour une période de 3 semaines allant du 4 août 2025 au 22 août 2025 inclus.

Les 3 semaines se dérouleront au foyer rural avec repas pris sur place, temps calme effectué à l'école.

Les prévisions budgétaires sont inscrites au budget principal 2025.

Seront acceptés les chèques vacances, bons de vacances tels que CAF, MSA, Comité d'Entreprise, Amicale du personnel, etc.

Coût à la semaine selon quotient familial CAF

	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE Mairie BAZONCOURT					
	Tranche 1 < 500	Tranche 2 501-800	Tranche 3 801 à 1200	Tranche 4 1201 à 1600	Tranche 5 1601 à 2200	Tranche 6 > 2200
Montant du QF de la famille	350	550	850	1 250	1 650	2 250
Coût d'une semaine complète (5 jours)	70.00	90.00	115.00	140.00	160.00	180.00
Ecart d'une tranche à l'autre	0.00	20.00	25.00	25.00	20.00	20.00
Nombre de jours d'utilisation par mois	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Coût mensuel de l'accueil pour la famille (2 semaines)	140.00	180.00	230.00	280.00	320.00	360.00
Nombre de parts dans le foyer	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Equivalence QF en ressources mensuelles	1 050.00	1 650.00	2 550.00	3 750.00	4 950.00	6 750.00
Part de l'accueil alsh dans le budget familial (Ne pas s'éloigner 7,5%)	13.33%	10.91%	9.02%	7.47%	6.46%	5.33%
Reste à vivre mensuel familial	910.00 €	1 470.00 €	2 320.00 €	3 470.00 €	4 630.00 €	6 390.00 €

Par ailleurs, les enfants de la commune bénéficieront d'une réduction de 30€ /semaine.

Le prix comprend toutes les activités, le repas de midi, le goûter.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention AMISSUR pour la sécurisation des espaces publics

Le Maire présente un projet pour la sécurisation des espaces publics.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre de l'AMISSUR pour ces travaux.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de la subvention AMISSUR et décide de fixer le plan de financement tel que résumé ci-après, sur la base d'un devis estimatif établi par MATEC de 33 607.87€ HT.

Plan de financement :

Sécurisation des espaces publics HT 33 607.87

Subvention DETR accordée 8 203.00

Demande subvention AMISSUR 30% 10 082.00

Le solde sera financé sur les fonds propres communaux

La dépense est inscrite au budget primitif de l'année 2025

Adopté à l'unanimité

Demande de subventions - Création de liaisons douces

La commune de Bazoncourt à un projet de création de liaisons douces entre les villages de Vaucremont, Bazoncourt et Berlize. Afin de relier les trois villages par un chemin sécurisé.

La commune a fait appel à MATEC en tant qu'AMO. MATEC a rendu dernièrement un avant-projet (AVP) servant de base à l'élaboration du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, phase AVP) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
TRAVAUX	526 228,07 €	CD57 AMBITION	28,39%	150 000,00 €
AMO	2 200,00 €	Fonds Vert Cyclable	33,12%	175 000,00 €
		Reste à charge	38,50%	203 428,07 €
TOTAL en € HT	528 428,07 €	TOTAL en € HT	100,00%	528 428,07 €

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Adopté à l'unanimité

Devis de travaux d'accessibilité au chantier du presbytère

Le Maire présente un devis pour les travaux d'accessibilité du chantier de rénovation du mur du presbytère pour un montant de 850.00 € HT soit 1 020.00€ TTC établi par l'EARL du Barry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le maire de signer le devis.

Adopté à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 11

Date affichage le 21.03.2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 21.03.2025

Publication et notification le 21.03.2025

Certifié conforme à l'original
Bazoncourt, le 21 mars 2025
Le Maire

